

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, depuis 2017, le Débat d'orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour Acigné, cette obligation est venue légitimer une pratique ancienne mise en œuvre depuis 1992.

Le contenu du rapport a été précisé par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 codifié à l'article D 2312 -3 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mis à disposition du public et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Le présent rapport a donc pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2312-1 et de l'article D 2312-3 du CGCT pour une commune de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 habitants.

Il sert donc de base au débat, et a pour vocation de présenter les grandes lignes de la traduction budgétaire 2020 des engagements politiques de la majorité municipale. Il donne lieu à une information sur l'évaluation de la situation financière de la collectivité et formalise la stratégie budgétaire et financière de la Ville.

Ce document s'articule donc, comme tous les ans, autour de trois axes.

Le premier axe présente le contexte général et la situation économique-financière nationale actuelle, ainsi que leurs répercussions sur les collectivités locales. En particulier, depuis 2019, les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales ont été profondément et durablement modifiés, avec la disparition progressive de la taxe d'habitation. Ce changement majeur nécessite une anticipation des effets à long terme.

Le second volet présente des données locales relatives aux évolutions prévisionnelles de la situation financière de la ville ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet communal. Toutefois, l'élaboration du budget 2020 a ceci de particulier qu'il se déroule à la veille des élections municipales, compliquant de fait l'exercice.

La dernière partie traite des orientations du budget 2020. La situation saine de la Ville d'Acigné, résultat de 30 ans de gestion rigoureuse et d'optimisation de la dépense publique, doit être préservée afin de consolider le service public local. La majorité municipale, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'égalité des chances et conformément aux souhaits et aux besoins de la population acignolaise, maintient la pluralité de ses engagements en particulier dans le soutien et le développement de services de proximité de qualité, dans l'effort accentué porté à l'entretien du patrimoine de la Ville et dans l'accompagnement des associations locales.

Le budget 2020 de la Ville d'Acigné s'inscrit donc dans une continuité politique tout en tâchant de préparer l'avenir dans un contexte à la fois très mouvant et très contraint. Il convient toutefois de donner les moyens à la future équipe municipale de commencer un nouveau mandat dans les meilleures conditions qui soient.

I. La conjoncture nationale et internationale

I.1. Un constat empreint de morosité économique

Comme tous les ans, début janvier la Banque Mondiale a publié un rapport sur les *Perspectives économiques mondiales [BM 2020]*. Pour 2020, ce rapport anticipe un léger rebond de l'économie mondiale (croissance prévue de 2,5%), après une année 2019 assombrie par la crise financière mondiale. La situation est toutefois plus complexe que cela : les économies émergentes et en développement bénéficieraient d'une croissance forte (après il est vrai une période très

difficile), et les économies dites « avancées » verraient leur croissance passer de 1,6% à 1,4%. Les résultats des économies émergentes et en développement sont essentiellement dus à une accumulation de la dette des pays concernés : malgré des taux d'intérêt faibles, du fait de la structure pas toujours transparente de leurs dettes, les états deviennent vulnérables. Le rapport souligne en outre, avec inquiétude, que les objectifs d'élimination de la pauvreté ne pourront être atteints. La situation est extrêmement critique en Afrique subsaharienne, où le taux de pauvreté est supérieur à 40%. Enfin, l'imprévisibilité du contexte politique, savamment entretenue par des grandes puissances comme les Etats-Unis, pèse d'autant plus sur les échanges commerciaux et rend encore plus incertaines les prévisions économiques. Enfin, la crise sanitaire en Chine, peut elle aussi avoir un impact sur la deuxième puissance économique mondiale, provoquant potentiellement un ralentissement des économies « avancées ».

Côté Europe, le Brexit est assurément le fait marquant du début 2020. La sortie de l'un des principaux membres de l'Union Européenne va nécessairement impacter l'économie européenne, et établit, selon l'expression d'Angela Merkel, un « concurrent à notre porte ». Ainsi, le 30 janvier 2020, la Banque centrale européenne (BCE) a regretté, dans un communiqué, la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne et s'est engagée « à faire face à toutes les éventualités et à suivre l'évolution des marchés financiers » [BCE 2020]. Des négociations commerciales et diplomatiques vont se poursuivre, et les Vingt-Sept devront impérativement faire preuve de solidarité afin de limiter les dégâts [Le Monde – 2 Février 2020]. L'Europe doit réussir : les raisons de la décision purement nationale des Britanniques renvoient à des sentiments nationalistes, de défiance et du repli sur soi, et il est impératif de repousser au plus loin le spectre du racisme et de l'individualisme.

En France, après une année plutôt moins morose que prévue, la fin d'année 2019 a fait état d'un recul du PIB, qui trouve son origine dans un déstockage massif côté industrie, traduisant un ralentissement de la production [INSEE – Janvier 2020]. Les tensions commerciales internationales pèsent sur les économies, et les industries en pâtissent. Malgré tout, les entreprises ont augmenté leurs investissements en 2019 et se projettent dans une amélioration de la situation [Le Monde Economie, 02 Février 2020].

Si l'économie française ralentit, elle résiste néanmoins mieux que les autres pays de la zone euro, à l'exception de l'Espagne. La consommation des ménages s'est maintenue en 2019, et la tendance devrait se poursuivre, soutenue par un rebond de la confiance des ménages. Le projet de loi de finances s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3 %. Pourtant, dans ses dernières prévisions, l'OCDE annonce une progression du produit intérieur brut (PIB) de 1,2 % seulement en 2020. L'INSEE quant à lui table sur une croissance du PIB de l'ordre de 1,1%. La Banque de France, de son côté, anticipe une inflation de l'ordre de 1,5%. Ces indicateurs restent toutefois associés à des conjonctures qui comportent par essence une grande part d'incertitude : il convient d'être prudent, et, à l'échelon d'une commune, cette prudence doit être maintenue.

I.2. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Les collectivités ont été sollicitées depuis maintenant plusieurs années pour maîtriser les dépenses publiques. Les efforts consentis par ces mêmes collectivités sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été concomitants à une réforme majeure des institutions et des périmètres d'actions de celles-ci. Si la baisse historique des dotations de l'Etat est jugulée pour la seconde année, le contrôle de la dépense des administrations publiques s'est accru, notamment par une contractualisation avec les collectivités territoriales pour les contraindre à réduire leurs dépenses. Ainsi, le projet de loi des finances 2020 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 qui fixe le cadre quinquennal pour les finances publiques, pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et cherche à maintenir un niveau d'investissement volontaire.

L'évolution des indicateurs financiers relatifs à la commune d'Acigné continue de montrer que notre commune ne cesse d'investir sans emprunter ni augmenter la fiscalité locale, alors même que ses recettes via les dotations restent largement inférieures à la valeur moyenne des recettes des communes de la même strate. Notre gestion budgétaire fine, conjuguée à une volonté d'investir pour le bénéfice des citoyens, ne doit toutefois pas être contrée par des mesures édictées par l'Etat, qui viendraient contraindre fortement les collectivités qui ont fait preuve de sobriété budgétaire et leur interdiraient de profiter des fruits de leurs efforts. Nous continuerons donc à assoir notre projet budgétaire sur des bases prudentielles.

Par ailleurs, la réforme relative à la taxe d'habitation conduit en 2020 à la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux. Le projet de loi de finances pour 2020 (PLF) a acté de la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales des 20% des foyers fiscaux restants avec une mise en œuvre progressive entre 2021 et 2023. Pour ces ménages, l'allègement sera de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023 à une exonération totale pour tous les foyers fiscaux. Ces nouvelles mesures feront l'objet de compensations pour les collectivités territoriales sur la base des taux d'imposition de TH appliqués en 2017. Il convient toutefois d'être prudent sur ce point : le gouvernement a changé les règles du jeu en cours d'application de la première phase de la suppression de la taxe

d'habitation, mettant en difficultés certaines collectivités. Les modalités de mise en application de cette réforme font donc l'objet d'une vigilance accrue de la part des collectivités locales.

II. Les données locales

La constitution d'un budget ne peut s'affranchir d'une surveillance particulière des différents indicateurs financiers. Ceux-ci, à paraître dans l'annuaire financier numéro 31 (février 2020 – sous presse) de l'Audiar, démontrent une nouvelle fois que la Ville d'Acigné a réussi à concilier un développement continu et maîtrisé, et une très bonne tenue budgétaire.

Depuis près de 30 ans, la Ville d'Acigné s'est attachée à optimiser la dépense publique, par l'ajustement constant des charges de fonctionnement au regard des services adaptés à la population. Tous les projets subissent une évaluation fine en terme budgétaire, en particulier au niveau de leurs impacts sur la section de fonctionnement. La poursuite des efforts de gestion a donc permis de consolider l'offre de service public à la population alors que l'autofinancement a été, de manière durable, maintenu à un niveau important pour pérenniser une politique volontariste d'investissement, de maintenance et d'optimisation des équipements publics tout en évitant d'avoir recours excessivement à l'emprunt. La ville d'Acigné jouit donc à la fois d'un bon niveau d'équipements et de services et d'une situation financière très saine, ce que bien d'autres communes nous envient. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse et des choix des équipes municipales qui se sont succédé depuis près de 30 ans.

II.1. Engagements pluriannuels envisagés

II.1.1. Les budgets annexes

La clôture de 3 budgets annexes de zones d'activités (ZA Joval, ZA du Boulais 1, ZA du Boulais 2) en 2019 a permis de ramener le nombre de budgets annexes à 5 en plus du budget principal. Pour les budgets clôturés en 2019, seuls les comptes administratifs et les comptes de gestion 2019 de clôture seront soumis au conseil municipal en 2020.

4 budgets annexes restants concernent les 4 opérations d'aménagement en cours : ZAC du Centre, ZAC de la Timonière, ZAC du Champ du Botrel, ZAC du Botrel 1. Un dernier budget annexe concerne la production d'énergies renouvelables.

Toutes ces opérations sont conduites en régie municipale. Il convient, par ailleurs, de rappeler qu'aucun emprunt n'a été contracté pour le financement de ces différentes opérations. Seule une avance remboursable de 150 000 euros a été mise en œuvre par la Ville au profit du budget production énergies renouvelables, remboursable en fonction des résultats dégagés par ce budget.

Z.A.C. du Centre

La ZAC du Centre a été créée par délibération du 6 juillet 1992. Concédée jusqu'au 31/12/2004, la Ville a repris l'opération en régie municipale le 1^{er} janvier 2005. Le budget prévisionnel de cette opération de renouvellement urbain d'environ 350 logements est estimé à 9,5 millions d'euros HT.

Compte tenu du caractère structurellement déficitaire des opérations de renouvellement urbain au regard des coûts d'urbanisation nécessaires à la réalisation de logements, la ville a versé à l'opération, au 31/12/2019, 1 445 790,50 euros de participation d'équilibre ou d'aide foncière.

Il convient de noter trois points particuliers sur cette opération :

- la propriété du restaurant rue de Calais financée actuellement sur le budget ZAC dont la cession à un tiers privé ou au budget principal devra intervenir avant l'achèvement de la ZAC ;
- le secteur du garage de la poste qui a été neutralisé dans l'attente de réaliser un programme immobilier sur une entité géographique plus cohérente ;
- la parcelle 9 rue du Fort de la Motte (AB 1122) incluse dans le périmètre élargi de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Fort de la Motte figurant au futur PLUi.

A l'issue de la procédure du PLUi et des études qui seront menées sur les OAP, les conditions d'achèvement et de clôture de la ZAC du Centre pourront être réexaminées.

En 2020, les dépenses réelles sont estimées à 32 500 euros et les recettes réelles à 25 935 euros.

Z.A.C. de la Timonière

Créée par délibération du 12 septembre 1994, la ZAC de la Timonière est en voie d'achèvement : la dernière parcelle sur la zone de la Sicotière a été cédée en 2018. Le bilan financier définitif de cette opération de 560 logements avoisine les 14 millions d'euros HT.

La ZAC de la Timonière sera clôturée en 2020. Les dernières inscriptions budgétaires porteront donc sur des écritures comptables nécessaires à la clôture de l'opération.

Pour le budget primitif, il est prévu seulement un montant de 5 000 euros en restes à réaliser de dépenses.

Z.A.C. du Champ du Botrel

La ZAC du Champ du Botrel a été créée par délibération du 12 février 2007. Le budget prévisionnel de cette opération d'extension urbaine d'environ 480 logements est estimé à 11,5 millions d'euros HT. Le dossier de réalisation a été actualisé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Pour 2020, les inscriptions prévisionnelles sont les suivantes :

Dépenses : 363 815 euros

Etudes (RAR) : 66 815 euros

Travaux – inscriptions budgétaires 2020 : 250 000 euros

Frais de gestion : 47 000 euros

Recettes : 305 228 euros

Zone activité : 21 488 euros

Zone logement et structure handicapés : 272 840 euros

Reversements aides : 10 900 euros

L'aménagement de la partie non aménagée située au Nord de l'EHPAD est prévu en lien avec la 2^{ème} tranche du Botrel 1.

Z.A.C. du Botrel 1

La ZAC du Botrel 1 a été créée par délibération du 27 juin 2016. Le budget prévisionnel de cette opération d'extension urbaine d'environ 388 logements est estimé à 11,2 millions d'euros.

Le budget de la Z.A.C. du Botrel 1 dégage une participation prévisionnelle de 3 000 000 euros pour les équipements publics auxquels il faut ajouter 860 000 euros de frais de gestion et 100 000 euros de remboursement de frais liés à la conduite d'opération.

La ZAC se déroule conformément aux prévisions et dans le cadre du bilan actualisé adopté chaque année.

Pour 2020, les inscriptions prévisionnelles sont les suivantes :

Dépenses : 972 545 euros

- Acquisitions foncières : 39 115 euros
- Etudes : 100 110 euros
- Participations équipements publics : aucune participation prévue en 2020
- Frais de gestion : 86 000 euros
- Conduite d'opération : 10 000 euros
- Travaux : 650 000 euros
- Démolition : 37 320 euros
- Renforcement desserte HTA : 50 000 euros

Recettes : 2 431 073 euros

- Accession aidée : 944 213 euros
- Accession libre : 975 780 euros
- Lots denses : 511 080 euros

Le Service public industriel et commercial (SPIC) : Production d'énergies renouvelables

La régie dotée de l'autonomie financière ayant pour objet la production d'énergies renouvelables a été créée par délibération n° 2018.4.01 du 25 juin 2018. Cette activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) est retranscrite au sein d'un budget annexe relevant du plan comptable M4. Le budget annexe « production d'énergies renouvelables » a donc été créé par délibération n°2018.4.03 du 25 juin 2018 à compter de l'exercice budgétaire 2018.

Pour 2020, il n'y a pas de nouveaux projets en réalisation. Les inscriptions prévisionnelles prudentes sont les suivantes :
Dépenses d'exploitation : 2 550 euros
Recettes d'exploitation : 3 000 euros

II.1.2. Le budget principal

Pour 2020, au niveau du budget principal, il convient d'analyser les engagements pluriannuels et de prendre en compte les actualisations envisagées.

II.1.2.1. Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. La Ville d'Acigné a opté en 2014 pour la constitution de provisions semi-budgétaires se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation) lors de la constitution de la provision et par une recette de fonctionnement (la reprise) lorsque la provision est reprise partiellement ou totalement pour faire face au risque ou à l'étalement provisionné ou pour constater une diminution ou une disparition du risque ou de la nécessité d'étalement. Il s'agit donc de réserves réelles en comparaison des provisions budgétaires qui concourent à l'autofinancement seulement l'année de leur constitution.

Reprise

Il sera proposé au BP 2020 de poursuivre la politique de reprise partielle sur la provision 2014.04 relative aux risques sur les conséquences financières de la transformation de la communauté d'agglomération en Métropole afin de prendre en compte la diminution effective de ce risque. La reprise serait fixée à 50 000 € en 2020.

Abondement dotation

Aucun abondement de provision existante ne sera proposé au BP 2020. De même, aucune nouvelle provision ne sera créée.

Situation prévisionnelle 2020

Le montant prévisionnel des provisions à l'issue du vote du budget 2020 serait donc ramené à 300 000 €
Les constitutions ou reprises de provisions sur les exercices suivants seront liées à l'évolution des risques encourus et aux disponibilités budgétaires.

Provision n° 2014.03 - Risques impayés	Montant initial ou constitué au 01/01/2020		Reprises - dotations de provision 2020		Montant disponible après vote BP 2020	
	2014	2018	2019	2020	2021	2022
	40 000 €		0 €		40 000 €	
Montant de la provision au 1er janvier	0 €	10 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provision	10 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant de la provision au 31 décembre	10 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Provision n° 2014.04 - Conséquences financières évolution des compétences de la Métropole	Montant initial ou constitué au 01/01/2020		Reprises - dotations de provision 2020		Montant disponible après vote BP 2020	
	150 000 €		-50 000 €		100 000 €	
	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la provision au 1er janvier	0 €	225 000 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provision	225 000 €	-75 000 €	-50 000 €	-50 000 €	0 €	0 €
Montant de la provision au 31 décembre	225 000 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Provision n° 2017- 01 - Provision pour étalement sur 5 ans des Risques liés à l'absence de couverture sur certains risques statutaires du personnel et autres risques du personnel	Montant initial ou constitué au 01/01/2020		Reprises - dotations de provision 2020		Montant disponible après vote BP 2020	
	150 000 €		0 €		150 000 €	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la provision au 1er janvier	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provision	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant de la provision au 31 décembre	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €

Provision n° 2018- 01 - Provision pour contentieux divers	Montant initial ou constitué au 01/01/2020		Reprises - dotations de provision 2020		Montant disponible après vote BP 2020	
	60 000 €		0 €		60 000 €	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la provision au 1er janvier	0 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provision	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant de la provision au 31 décembre	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Montant total provisions						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant total des provisions au 1er janvier	385 000 €	400 000 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Prévision de reprise ou de dotation de provisions	15 000 €	-50 000 €	-50 000 €	0 €	0 €	0 €
Montant total des provisions au 31 décembre	400 000 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €

II.1.2.2. Les avances

Lors de la séance du 25 juin 2018, par délibération n° 2018.4.07, une avance du budget principal de 150 000 € a été accordée à la régie Production Energies Renouvelables. Le remboursement au budget principal s'effectuera au vu des résultats d'exploitation de ce service. L'avance a été versée en 2018. Aucun remboursement de cette avance n'est prévu dans la phase initiale de montée en charge de l'exploitation, a fortiori si de nouveaux investissements devaient être réalisés.

II.1.2.3. Les orientations envisagées en matière d'investissement

Les grandes lignes de la programmation pluriannuelle d'investissement sont reprises ci-dessous en dépenses et en recettes avec des données évaluées au budget primitif 2020. Elles sont amenées à évoluer dans le temps en fonction de la définition et de l'évolution des projets et des arbitrages à venir. Les recettes du FCTVA, strictement liées aux dépenses réalisées, ne sont pas individualisées dans ces documents.

PPI 2020-2022 - Dépenses

Equipements publics	RAR 2019	2020	2021	2022	TOTAL PPI	Total Projet
Complexe Chevré - nouvelles salles de Gym, danses et activités corporelles	11 700	500 000	1 500 000	400 000	2 411 700	2 800 000
Complexe du Chevré : Restructuration : 3ème tranche			150 000	150 000	300 000	1 000 000
Lande Guérin : Réalisation d'1 city stade et de 2 tennis extérieurs et abords	9 500	215 000			224 500	330 000
Lande Guérin : aménagement abords équipements + terrain de tir à l'arc	54 500	10 000			64 500	300 000
Lande Guérin : Réalisation de vestiaires Rugby	100 000				100 000	900 000
La Motte : Etude faisabilité et environnementale réalisation bassins kayak	27 450	200 000	200 000	770 000	1 197 450	1 200 000
Joval :Paysage Aménagements paysagers	56 980				56 980	350 000
Joval :Paysage :Aire de jeux et théâtre de verdure		350 000			350 000	350 000
Joval : Espace création	17 450	1 000 000	480 000		1 497 450	1 500 000
Joval : Espace famille			120 000	300 000	420 000	1 000 000
La Passerelle : Restructuration - extension ALSH	715 200				715 200	1 350 000
Restructuration et extension capacité REM	0	200 000	200 000	500 000	900 000	900 000
Ecole élémentaire du Chevré - Rénovation thermique et structurelle	0	200 000	500 000	800 000	1 500 000	1 500 000
Ecole maternelle du Chat Perché - Rénovation thermique et structurelle	0	120 000		300 000	420 000	800 000
Salle du Moulinet : restructuration thermique et structurelle			50 000		50 000	350 000
Médiathèque : restructuration thermique et structurelle			50 000		50 000	700 000
Pont d'Ohin : Restructuration Skate - park		30 000	150 000		180 000	180 000
Projet numérique ville	550	100 000			100 550	135 000
Réserve Nouveaux projets	0	800 000	prélèvement en fonction besoins			800 000
Maintenance et optimisation	248 550	690 000	460 000	460 000	1 858 550	2 720 000
Dépenses imprévues		15 000	15 000	15 000	45 000	75 000
Total équipements publics	1 241 880	4 430 000	3 875 000	3 695 000	12 441 880	19 240 000
Participation		5 000			5 000	5 000
Subvention ZAC du Centre					0	0
Réserve foncière	66 700	1 000 000	500 000	630 000	2 130 000	3 500 000
Agenda 21 - atlas biodiversité - PLUi		15 000			15 000	30 000
TOTAL COMMUNE	1 308 580	5 450 000	4 375 000	4 325 000	14 591 880	22 775 000

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions des principales recettes envisagées. Les subventions sont évaluées à minima et viendront consolider le cas échéant la prospective.

PPI 2020-2022 – Recettes

Prévisions de recettes sur les principales opérations envisagées	RAR 2019	2020	2021	2022	Total PPI	TOTAL FIN. PROJET
Complexe Chevré - nouvelles salles de Gym, danses et activités corporelles				250 000	250 000	250 000
Complexe du Chevré : Restructuration : 3ème tranche						
Lande Guérin : Réalisation d'1 city stade et de 2 tennis extérieurs et abords					0	
Lande Guérin : aménagement abords équipements + terrain de tir à l'arc					0	12 500
Lande Guérin : Réalisation de vestiaires Rugby	61 970				61 970	252 000
La Motte : Etude faisabilité et environnementale réalisation bassins kayak				250 000	250 000	250 000
Joval : Paysage Aménagements paysagers					0	37 500
Joval : Paysage : Aire de jeux et théâtre de verdure					0	0
Joval : Espace création			250 000	125 000	375 000	375 000
Joval : Espace famille					0	250 000
La Passerelle : Restructuration- extension ALSH	4 950	200 000	0		204 950	425 000
Restructuration et extension capacité REM			0	150 000	150 000	250 000
Ecole élémentaire du Chevré - Rénovation thermique et structurelle			250 000	250 000	500 000	500 000
Ecole maternelle du Chat Perché - Rénovation thermique et structurelle					0	200 000
Salle du Moulinet : restructuration thermique et structurelle					0	
Médiathèque : restructuration thermique et structurelle					0	50 000
Pont d'Ohin : Restructuration Skate - park					0	
Projet numérique ville					0	
Réserve Nouveaux projets					0	
Maintenance et optimisation et anciennes opérations	45 120				45 120	50 000
Total Financement équipements publics	112 040	200 000	500 000	1 025 000	1 837 040	2 902 000
Subvention ZAC					0	
Réserve foncière		670 000			670 000	670 000
Agenda 21 - Atlas biodiversité - PLU					0	
TOTAL COMMUNE	112 040	870 000	500 000	1 025 000	2 507 040	3 572 000

II.1.2.4. Les autorisations de programme

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Toutefois, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il convient donc de les réviser régulièrement pour adapter l'autorisation de programme au rythme et aux contraintes de réalisation de l'opération.

Quatre autorisations de programme, validées par le conseil municipal, sont actuellement en cours d'exécution :

- l'autorisation de programme n° 2018.001 – Restructuration et extension des locaux du Pôle enfance pour un montant total de 1 450 000 € TTC qui devrait être dotée en 2021 ;
- l'autorisation de programme n° 2018.002 – Joval paysage Tranche 1 pour un montant total de 350 000 € TTC. qui devrait être clôturée en 2021 ;
- l'autorisation de programme n° 2018.003 – Complexe de La Lande Guérin - Construction de vestiaires de rugby pour un montant total de 900 000 € TTC qui devrait être clôturée en 2021 ;
- l'autorisation de programme n° 2019.01 – Joval Paysage – Aire de jeux – Théâtre de verdure Pour un montant total de 300 000 € TTC qui devrait être clôturée en 2021 ou 2022.

Dans le cadre du BP 2020, l'autorisation de programme n° 2019-1 Joval Paysage – Aire de jeux – Théâtre de verdure sera actualisée pour tenir compte de l'absence de réalisation en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, deux nouvelles autorisations de programme devraient être soumises à l'approbation du Conseil Municipal en 2020 ou 2021 en fonction de l'évolution des dossiers et en reprenant les crédits déjà inscrits en 2019 et en 2020 sur ces opérations :

- Aménagement du site de Joval : Joval création
- Complexe sportif du Chevré : Nouvel équipement Gym – danses – pratiques corporelles

II.1.2.5. Les engagements fonciers pluriannuels

La mise en œuvre de la DUP réserve foncière est finalisée en acquisition et en indemnisation des exploitants.

Le budget annexe de la ZAC du Botrel 1 a supporté directement le coût du foncier relatif à cette opération.

Le budget principal assure le portage du foncier jusqu'à la réalisation progressive des opérations d'aménagement. Cet actif foncier de 1 040 000 euros permet à la ville d'Acigné d'envisager sereinement son développement en extension urbaine tout en permettant aux agriculteurs de continuer à exploiter les terrains jusqu'à la nécessité effective de l'urbanisation.

Cette opération a été en grande partie financée par l'avance remboursable de la CEBR qui a été totalement remboursée fin 2018.

Il faut y ajouter les réserves foncières à très long terme d'environ 60 000 € et une maison acquise dans le cadre de l'extension de la ZA du Boulais pour environ 150 000 € valeur revente soit environ 210 000 €.

D'autre part, le montant des acquisitions réalisées en réserves cessibles en renouvellement urbain sur le budget principal s'élève actuellement à environ 1 580 000 € hors secteurs opérationnels de la ZAC du Centre dont 530 000 € seront cédés au cours de l'année 2020.

C'est donc un montant d'actifs cessibles de **2 830 000 €** totalement financés que la commune détient au 01/01/2020, la valorisation ou la dévaluation ne se réalisant qu'au moment de la cession en fonction du marché et des objectifs de renouvellement urbain.

Il faut également prendre en compte les engagements hors bilan contractés dans le cadre du programme d'Action Foncière de Rennes Métropole en renouvellement urbain soit **1 035 000 €**. Les rachats sont prévus en 2021 pour 300 000 €, en 2022 pour 525 000 € et en 2026 pour 210 000 €. Certains rachats pourraient être anticipés ou décalés en fonction des nécessités opérationnelles.

C'est donc plus de **2 615 000 €** qui sont engagés en réserves foncières spécialement affectées au renouvellement urbain afin d'économiser le foncier agricole conformément à la loi ALUR et d'équilibrer l'urbanisation de la ville d'Acigné.

Enfin, en zone encore non affectée, la commune a actuellement un patrimoine de 170 000 € sur le budget communal et des engagements à hauteur de 115 000 € sur le PAF.

L'opération réserves foncières est régulièrement abondée pour pouvoir intervenir sur les opportunités d'acquisition. Cette année, des crédits pour anticiper le volume des rachats du PAF 2022 et 2023 seront également prévus

La spécificité d'Acigné est que le stock foncier détenu n'est plus adossé sur aucune dette.

En 2020, il est donc proposé de réaffecter le produit des cessions du secteur Lande de 670 000 € validé par délibération du conseil municipal n° 2019.5.06 du 7 octobre 2019 aux acquisitions foncières et de compléter l'enveloppe acquisition foncière en autofinancement d'un montant de 530 000 pour reconstituer les crédits prévus pour les opportunités non prévisibles et/ou anticiper les grosses acquisitions du PAF de 2021 et 2022.

Cette politique de gestion foncière active de la collectivité, sans endettement long terme concomitant, permet à la ville d'Acigné d'envisager l'avenir sereinement en maîtrisant et en planifiant son développement.

II.2. La dette et l'autofinancement

II.2.1. Structure et gestion de la dette

La ville d'Acigné n'a pas réalisé d'emprunts bancaires depuis 2004.

Toutefois, de 2015 à 2018, le montant de la dette a été impacté par le processus d'avance de la CEBR qui a permis de financer sur une très courte durée sans intérêt l'acquisition de réserves foncières cessibles.

En 2019, la CAF a apporté son concours au financement de l'opération de restructuration-extension de l'ALSH avec un montant de 25 000 € de subvention et de 75 000 € d'avance remboursable sans intérêt sur 10 ans à compter de 2020.

L'encours de la dette communale au 31/12/2019 s'élève à 372 821 €. Il est composé de 3 emprunts et d'une avance remboursable.

Tous les emprunts souscrits par la ville sont des produits non structurés à taux fixe sans risque classés A1 dans la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales. En effet, par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés. Cette classification en A1 permet de ne pas rejeter hors de la Charte les produits les plus simples et d'éviter ainsi toute confusion avec les produits interdits. Elle permet également d'informer les lecteurs des comptes du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

La structure de la dette est donc constituée à 100 % d'emprunts à taux fixe et d'une avance remboursable sans intérêt.

Les principaux indicateurs de la dette pour Acigné sont au 31/12/2019:

- Taux d'endettement : Encours dette / Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) au 31/12/2019 : 5,22 % (Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants 2017: 77,7%)
- Dette par habitant au 31/12/2019: **54 €**- (Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants 2017: 874 €)
- Charge de la dette (annuité dette/RRF) en 2019 : **1,48 %**
- Capacité de désendettement au 31/12/2019 (dette/épargne brute): **1,5 mois**

Il convient de préciser que les modalités techniques de clôture de budget annexes imposées par la réglementation modifient, cette année, le niveau de l'épargne brute et les ratios correspondants.

Les principales données de la dette sont pour 2020 :

- Remboursement de la dette 2020: **101 943,75 €**
- Intérêts réels de la dette 2020 avec ICNE : **12 036,14 €**
- Le taux moyen de la dette pour 2020 s'élève à **3,23 %**
- La durée résiduelle moyenne des emprunts est de **2,6 ans** au 01/01/2020.
- Il n'y a aucune recette d'emprunt inscrite en Restes à Réaliser 2019 du budget d'investissement.

Il n'est prévu d'inscrire aucun nouvel emprunt au budget 2020.

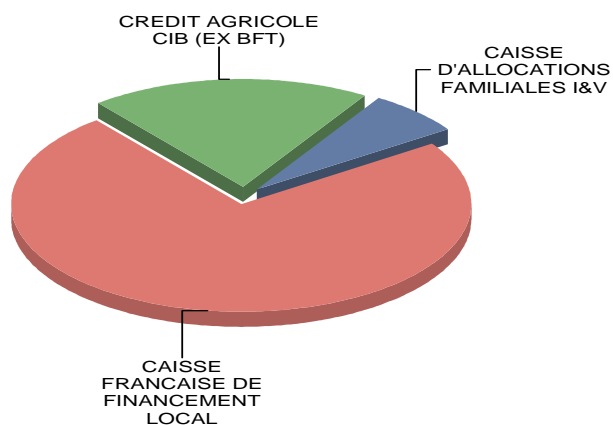
Les emprunts de la ville sont contractés avec un amortissement progressif et une annuité constante. Ils sont en fin de période d'amortissement avec, en conséquence, une part d'intérêts faible (10,56% de l'annuité). Il n'est donc prévu aucune opération de restructuration de dette en 2020.

Année	Dettes au 31/12	population au 31/12	Pop DGF	Epargne Brute	Dettes/Pop INSEE	Dettes/epargne Brute	Evolution dette
1989	2 661 131	4 084	4 118	322 775	651,60	8,24	
1990	2 454 709	4 084	4 118	193 670	601,06	12,67	-7,76%
1991	2 364 909	4 361	4 394	359 592	542,29	6,58	-3,66%
1992	1 919 345	4 361	4 394	383 738	440,12	5,00	-18,84%
1993	1 741 461	4 361	4 394	579 131	399,33	3,01	-9,27%
1994	1 989 771	4 361	4 394	600 467	456,26	3,31	14,26%
1995	1 766 898	5 145	5 164	876 843	343,42	2,02	-11,20%
1996	1 436 923	5 145	5 164	864 121	279,29	1,66	-18,68%
1997	1 971 450	5 086	5 105	889 699	387,62	2,22	37,20%
1998	980 693	5 086	5 105	1 060 027	192,82	0,93	-50,26%
1999	734 870	5 086	5 105	1 117 691	144,49	0,66	-25,07%
2000	1 361 057	5 346	5 364	1 122 703	254,59	1,21	85,21%
2001	1 162 772	5 346	5 364	1 277 568	217,50	0,91	-14,57%
2002	880 756	5 346	5 364	1 033 064	164,75	0,85	-24,25%
2003	764 729	5 346	5 364	1 002 543	143,05	0,76	-13,17%
2004	1 408 690	5 346	5 364	1 191 446	263,50	1,18	84,21%
2005	1 314 911	6 239	6 257	1 256 274	210,76	1,05	-6,66%
2006	1 233 756	6 239	6 262	1 727 827	197,75	0,71	-6,17%
2007	1 170 961	6 164	6 182	1 287 014	189,97	0,91	-5,09%
2008	1 105 137	6 164	6 182	1 465 907	179,29	0,75	-5,62%
2009	1 038 370	5 932	5 966	1 266 001	175,05	0,82	-6,04%
2010	978 595	6 078	6 118	1 509 245	161,01	0,65	-5,76%
2011	916 049	6 294	6 335	1 449 139	145,54	0,63	-6,39%
2012	850 530	6 369	6 411	1 556 018	133,54	0,55	-7,15%
2013	782 030	6 366	6 395	1 593 376	122,84	0,49	-8,05%
2014	710 236	6 367	6 397	1 463 025	111,55	0,49	-9,18%
2015	1 256 130	6 483	6 514	897 941	193,76	1,40	76,86%
2016	970 488	6 491	6 522	1 759 466	149,51	0,55	-22,74%
2017	681 181	6 574	6 605	2 443 896	103,62	0,28	-29,81%
2018	387 972	6 702	6 736	1 851 066	57,89	0,21	-43,04%
2019	372 821	6 827	6 864	2 983 419	54,61	0,12	-3,91%

Profil prévisionnel de la dette au 31/12/2020

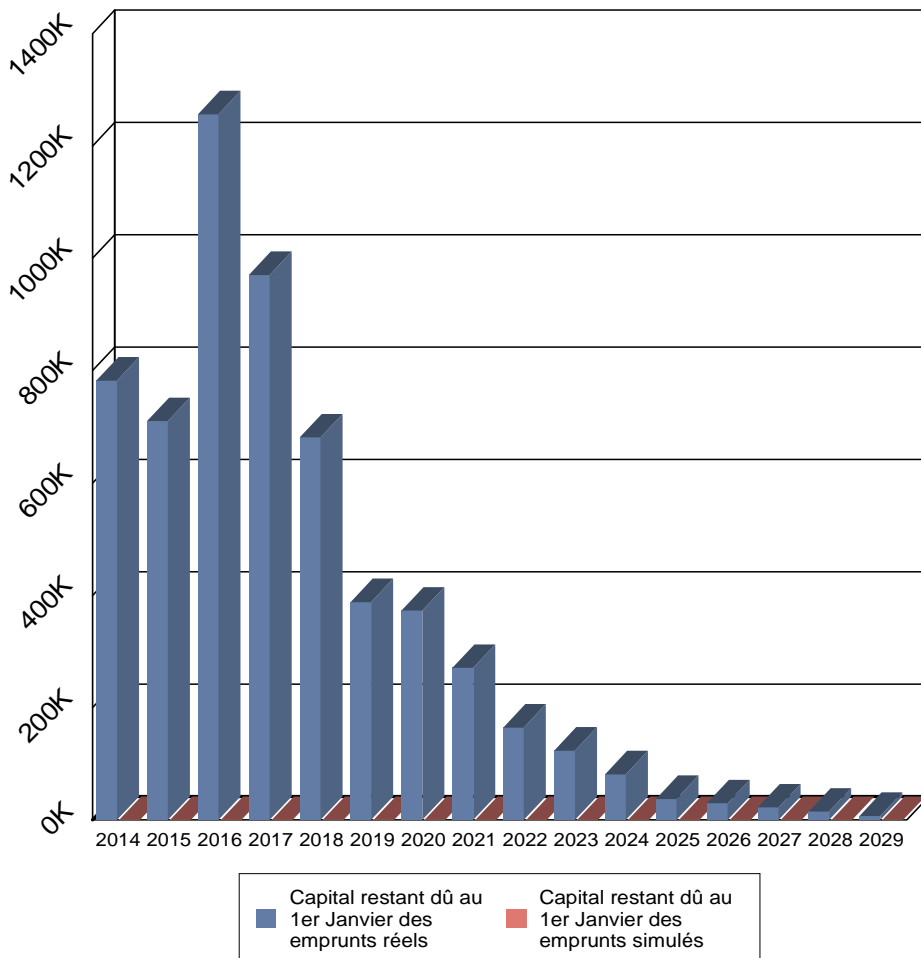
	Montant euros	euro/hab 2020
Etat de la dette ordinaire réalisée au 31/12/2019	297 821	43
Etat de la dette CAF au 31/12/2019	75 000	11
Total dette réalisée au 31/12/2019	372 821	54,04
RAR dette 2019	0	
Remboursement 2020 sur dette ordinaire	94 444	14
Remboursement 2020 CAF	7 500	1
Estimation inscription dette 2020	0	0
Dettes prévues au 31/12/2020	270 877	39

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES I&V	7 500,00 €	6,6%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	84 049,15 €	73,7%
CREDIT AGRICOLE CIB (EX BFT)	22 430,74 €	19,7%
Total:	113 979,89 €	100,0%

Capital restant dû



II.2.2. Ligne de crédit

Compte tenu de sa situation de trésorerie, la ville n'a plus de contrat de ligne de crédit depuis 2015.

Il est rappelé que, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122—22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 euros jusqu'à la fin du présent mandat. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et pourront comporter un ou plusieurs index ou un taux fixe.

En fonction de l'évolution des projets communaux et de la situation de la trésorerie de la commune, il n'est pas envisagé que le Maire ait recours à cette délégation avant la fin du mandat.

III. Les grandes orientations du budget 2020 - Synthèse

Relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain constitue le moteur de notre action communale. Ainsi, conformément aux engagements pris, l'équipe municipale a pour objectif de faire perdurer le dynamisme et la qualité de vie d'Acigné et s'applique, pour ce faire, à dessiner les contours d'une commune solidaire et durable. Cette action communale se décline autour de 6 piliers :

- une commune solidaire, pour tous les citoyens, pour toutes les générations,
- une commune qui se développe de manière maîtrisée,
- une commune éducatrice de la naissance à l'âge adulte,
- une commune animée et porteuse d'une ambition sportive et culturelle,
- une commune où il fait bon vivre dans un environnement préservé,
- une commune qui développe et renforce une activité économique diversifiée sur le territoire.

Si les indicateurs financiers de la commune démontrent sa santé financière, elle-même reconnue par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport en date de décembre 2017, ce sont les choix politiques pris depuis de nombreuses années, en adéquation avec nos valeurs, qui en sont les garants.

III.1. Le fonctionnement

Les contraintes issues de la conjonction de la baisse des dotations de l'Etat, de la réforme territoriale, de l'évolution de l'intercommunalité et de l'évolution des dépenses incompressibles imposent désormais à la Collectivité de trouver des marges nouvelles de fonctionnement permettant d'assurer le maintien du niveau de service public local offert à la population. La gestion rigoureuse des finances de la Ville d'Acigné a permis jusqu'à présent de faire face aux baisses importantes des recettes imposées à la collectivité depuis plusieurs années. Compte tenu de la situation économique générale et des mesures annoncées par l'Etat, il apparaît important de maintenir un effort d'optimisation de la dépense publique, si la Ville veut pérenniser son autonomie de décision et d'action.

A cet effet, pour 2020, il est souhaitable de viser la stabilité budgétaire afin d'assurer la pérennité de l'offre de services proposée à la population et permettre à la nouvelle équipe municipale qui sera élue en mars prochain de partir d'une situation saine.

III.1.1. Charges de fonctionnement

Les efforts notables et continus, en matière de fonctionnement, ont permis d'assumer de façon sereine la création de nouvelles prestations (Triptik, Chrysalide, nouveaux rythmes scolaires) ou l'amélioration substantielle des prestations ou services existants : politique d'animation et culturelle de la ville, garderies périscolaires, temps du midi, service jeunesse, subventions aux associations sportives, école de musique (AMHV), épicerie sociale, point rencontre assistantes maternelles ...

Par ailleurs, des efforts d'optimisation continue sont portés sur l'ensemble des services publics communaux.

Ainsi, la mise en service des nouveaux équipements (vestiaires et terrain de rugby, Joval paysage, terrain multisports, pas de tir à l'arc extérieur) ou d'équipements restructurés (Complexe sportif du Chevré, ALSH de la passerelle) a été réalisée dans le cadre de dépenses contenues.

Depuis le mandat précédent, et malgré l'ouverture de nouveaux services à la population et le soutien à l'EHPAD, aucune création de poste n'est intervenue dans les services fonctionnels. Les seules variations proviennent des modifications de temps de travail choisies par les agents ou de réorientations internes.

Pour 2020, la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations se poursuit selon le calendrier initial décalé d'un an par le gouvernement.

Les frais de personnel sont donc estimés à environ 3 280 000 € (soit + 0,61% sur l'inscription 2019). Il est rappelé que les services de la Ville gèrent en régie de nombreux services et les opérations d'aménagement. Ils interviennent pour le compte de l'EHPAD et assurent toutes les opérations de création d'espaces verts y compris sur les opérations d'aménagement.

En termes de dépenses générales de fonctionnement, les incertitudes reposent, comme chaque année, sur des variations indépendantes de la collectivité, à savoir : le coût des fluides et carburants, le coût des contrats de maintenance et contrôles obligatoires, les impacts saisonniers ainsi que le coût des participations diverses et variées.

Il faut y ajouter les actualisations des dépenses existantes et le coût des prestations nouvelles ou charges nouvelles (portail famille, vestiaire rugby, terrain de tir à l'arc, patrimoine végétal ...)

Ces dépenses nouvelles ou exceptionnelles devraient pouvoir être principalement couvertes par le redéploiement des crédits et l'effort continu sur l'exécution budgétaire. C'est ainsi que le chapitre 011 – charges à caractère général n'augmenterait que de 0,73% (10 000 €) et celui du chapitre 65 - Charges de gestion courante de 1,89% (10 000 €).

L'augmentation des dépenses de gestion en 2020 serait donc limitée à 0,77%, soit un pourcentage nettement inférieur à l'inflation prévisionnelle retenue pour la loi de finances (1,2% hors tabac avec une stabilisation du prix du baril de pétrole du mois d'août 2019).

III.2. Les recettes

III.2.1. Les recettes de l'Etat

Dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, les collectivités territoriales ont été mises à contribution et ont dû absorber une diminution des dotations de l'Etat. La loi de finances 2019 prévoit la reconduction du gel du prélèvement au titre de contribution au redressement des finances publiques à son niveau 2017 soit pour Acigné un prélèvement de 318 260 € qui continuera à s'appliquer tous les ans.

Depuis 2015, un écrêtement sur la DGF a été institué afin de financer la progression de la péréquation et des emplois internes de la DGF.

La dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes est écrêtée en proportion de leur population et de l'écart relatif entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant.

Le mode de calcul de la DGF depuis 2015 fait que les prélèvements de l'écrêtement se cumulent impliquant pour Acigné un total d'écrêtement de **72 320 €** qui continuera à s'appliquer tous les ans et qui n'est pas comblé par le cumul de la part dynamique population qui s'élève à **43 136 €**.

En 2020, cet écrêtement sera probablement de nouveau mis en œuvre pour la commune d'Acigné. Il est estimé à ce stade à 13 500 € supplémentaires que ne viendra pas combler la part dynamique de population estimée à 10 000 €.

Toutefois, les données 2020 ne sont pas encore connues et tant les décisions restant à prendre que les modalités de calcul peuvent conduire à une modification substantielle des estimations.

Il faut signaler que la Dotation forfaitaire évaluée en 2020 à environ 535 000 € serait inférieure à celle de 1990 (553 470) et serait inférieure de plus de 365 000 € à celle de 2012.

Au 31/12/2019, la perte certaine cumulée est déjà de 1 620 000 en euros courants et quelle va accroître d'environ 360 000 € en 2020.

Pour la Dotation Nationale de Péréquation, les nouvelles modalités de calcul de l'effort fiscal en 2012 se sont traduites par une forte perte sur la part principale et par une disparition de la part majoration. La garantie de sortie de la part majoration a permis d'atténuer la perte de recette.

Compte tenu de la complexité des modes de calcul et d'un écrêtement spécifique institué en 2012 dans le calcul de l'effort fiscal par ailleurs modifié en 2013, il apparaît très difficile d'anticiper l'évolution de cette DNP. Compte tenu de la courbe de baisse de cette dotation, il semble prudent d'anticiper une nouvelle baisse de la dotation et de limiter l'inscription à

62 000 € en 2020 en considérant que le montant notifié peut encore être inférieur.

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
62 000	67 844	65 414	72 682	80 758	89 731	116 436	135 881	153 210	170 233

Concernant la Dotation de Solidarité Rurale, le passage en Métropole va faire perdre la dotation spécifique voirie en 2020 soit 20 000 €. La Métropole recherche apparemment les moyens de compenser cette baisse de recette des communes mais aucune décision n'est prise. La DSR était la seule dotation de l'Etat en croissance et il est particulièrement dommageable d'en perdre une fraction significative. Dans l'attente des décisions du Comité des finances locales qui n'interviennent habituellement qu'en février ou mars, il est proposé de prendre en compte cette perte et de retenir une croissance de 5% sur le solde soit :

109 109 euros – 20 183 = 88 926 + 5% (4 446 €) = 93 375 € arrondi à 93 500 €

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
93 500	109 109	103 611	97 609	91 912	88 498	82 425	80 696	76 808	91 748

Au total, le montant de la DGF s'élèverait à environ 690 000 €.

III.2.2. Rennes Métropole

Rennes Métropole effectue deux reversements aux communes, l'un au titre de la solidarité intercommunale (DSC), l'autre au titre de la compensation des charges ou des produits transférés (AC).

L'attribution de la DSC émanant de Rennes Métropole était gelée depuis 2006 et diminuait donc en euros constant. La DSC a été réévaluée de 28 236 € en 2018 et de 18354 € en 2019.

Une étude est en cours pour étudier de nouvelles modalités de répartition de la DSC après les élections municipales et intégrer la perte de la part "voirie" dans la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR) des Communes membres de Rennes Métropole de moins de 10 000 habitants.

En l'absence d'éléments et compte tenu du calendrier particulièrement contraint d'une prise de décision de modification en 2020, il est proposé d'inscrire le montant perçu en 2019 soit 891 334 €.

En ce qui concerne l'attribution de compensation liée au passage en taxe professionnelle unique du District de Rennes en 1992 et aux transferts de compétence à la structure intercommunale effectuée depuis lors et notamment au 1er janvier 2015 au passage en Métropole en 2018 avec la GEMAPI, cette attribution est stabilisée en 2020 à 16 243 €.

Une étude sur le transfert de la compétence enseignement artistique est susceptible d'aboutir à de nouvelles modifications en 2021 ou 2022.

La Ville d'Acigné a en outre perçu en 2019 via Rennes Métropole une dotation au titre du fonds de péréquation horizontale à hauteur de 99 152 €. A priori, le territoire de Rennes Métropole devrait continuer à être bénéficiaire du fonds en 2020. Toutefois, l'attribution 2020 est difficilement évaluable compte tenu de l'incertitude relative au potentiel financier national qui est aussi retenu dans le calcul.

Il est proposé, dans un souci de prudence, d'inscrire au BP 2020 un montant de FPIC net de **90 000 €**. La notification réelle sera intégrée sous forme de Décision Modificative Budgétaire en cours d'année.

III.2.3. Fiscalité directe

A compter de 2018, pour les valeurs locatives n'étant pas concernée par la réforme applicable aux locaux professionnels, la mise à jour périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières devait être liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée.

A compter de 2018, l'actualisation des valeurs locatives devait donc être calculée en fonction de l'évolution des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 ; Toutefois, dans la loi de Finances 2020, le gouvernement a mis fin à cette automaticité pour la taxe d'habitation et avait initialement envisagé de geler l'augmentation prévu par les textes, avant de transiger, sous la pression des parlementaires, à + 0,9 %.

La suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages a été introduite par l'Assemblée dans le budget 2018. Cette réforme de la taxe d'habitation a débuté par une première baisse de 30 % en 2018.

La suppression progressive sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes a été introduite par l'Assemblée dans le budget 2018 (30% de baisse), 2019 (60% de baisse), 2020 (suppression)

L'Etat compense jusqu'en 2020 par le système du dégrèvement sur la base des taux et abattements 2017 ou les taux inférieurs ou abattements supérieurs si ceux-ci devaient être modifiés en faveur des contribuables.

Pour les 20% des ménages les plus aisés, il est donc prévu que le même principe de suppression en trois étapes, soit appliqué en 2021, 2022 et 2023.

A compter de 2021, il est mis fin au dégrèvement pour le remplacer par le transfert au communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et un système complexe de correction afin de neutraliser l'écart positif ou négatif entre le montant des transferts effectués et les recettes perçues par chaque collectivité. Ce système gèle le dynamisme lié à l'évolution physique et à la revalorisation des bases au moins à court terme. Pour mémoire, les bases de taxe d'habitation ont augmenté de 15,68 % entre 2019 et 2014 soit 3,14 % par an en moyenne. Durant la même période, le produit de taxe d'habitation a augmenté de près de 200 000 € soit 40 000 € en moyenne. Chaque année, la collectivité constate qu'une partie croissante de ses ressources est gelée ou diminuée.

Dès 2020, la loi de finances 2020 prévoit d'empêcher les conseils municipaux de délibérer pour fixer les taux de taxe d'habitation.

Pour 2020, l'évolution physique des bases sur la taxe d'habitation et le foncier bâti est construite sur une livraison de 58 logements en 2019 : 27 logements dans la ZAC du Champ du Botrel ; 16 logement dans la ZAC du Botrel 1 et 15 logements dans la ZAC du Centre.

L'évolution des contributions directes à taux constant est évaluée à un gain budgétaire d'environ **45 000 €** avec des bases fiscales de 14 710 000 € et un produit estimé à environ 2 725 000 €.

La situation financière de la Ville d'Acigné, qui découle directement d'une volonté affichée d'optimiser fortement les dépenses, permettra de figer les taux d'imposition pour la huitième année consécutive.

III.2.4. Autres recettes

Les recettes des droits de mutation se sont encore bien comportées en 2019 mais restent très volatiles. Il est proposé, au BP 2020, une inscription à **185 000 €** (+ 15 000 par rapport au BP 2019). L'ajustement éventuel interviendrait au niveau d'une DM.

Les participations de la Caisse d'Allocations familiales sont sujettes à de nombreuses incertitudes, compte tenu des différents types de financement selon les services et la fréquentation. Il est proposé d'évaluer l'inscription globale 2020 à 320 000 € (dont 205 000 € au titre de Chrysalide) en prenant en compte le maintien des services actuels.

Par ailleurs, le budget intégrera le fonds pour les rythmes scolaires désormais pérennisé pour les communes dotées d'un Projet Educatif Territorial, ce qui est le cas pour Acigné.

En outre, le budget 2019 prend par ailleurs en compte les produits des services et du Domaine pour un montant de 900 000 €.

Les principaux postes sont :

- les recettes des structures d'accueil pour 155 000 €
- les recettes des services périscolaires dont le REM pour 420 000 €
- les remboursements de frais effectués pour le compte des budgets annexes pour 170 000 €
- les remboursements de frais effectués pour le compte de l'EHPAD pour 75 000 €
- les remboursements de frais de mise à disposition de locaux par les associations Cinéma et Halte garderie dans le cadre de conventions spécifiques pour 37 500 €.

Compte tenu des opérations exceptionnelles de clôture des budgets annexes qui sont venues majorer exceptionnellement ce chapitre en 2019, les autres produits de gestion courante sont estimés sur les bases habituelles aux environs de 85 000 €.

III.3. Equilibre de la section de fonctionnement

Abstraction faite des incertitudes qui pèsent sur les notifications des dotations d'Etat, les bases fiscales et les allocations compensatrices qui doivent encore être portées à notre connaissance et une fois neutralisée les opérations exceptionnelles de clôture des budgets annexes de 2019, les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer d'environ 1%.

Le budget de la section de fonctionnement 2020 devrait donc s'équilibrer cette année aux environs de 7 100 000 €. L'autofinancement brut et le prélèvement supplémentaire sur excédent 2019 sont estimés à ce jour à environ 2 070 000 €, couvrant très largement les dépenses liées à la maintenance et au remboursement de la dette contractée. Cela devrait permettre de dégager un autofinancement significatif pour les nouveaux projets d'environ 1 950 000 €.

La situation financière de la Ville d'Acigné sera, cette année encore, très saine. Il est du devoir de l'équipe municipale de faire perdurer cette situation de façon à toujours avoir le choix dans nos actions et à préparer l'avenir. Comme tous les ans, nous nous efforcerons de rechercher toutes sources potentielles d'économie au fur et à mesure de la préparation et de la réalisation du budget 2020.

III.4. L'investissement 2020

Le faible endettement, combiné à un contrôle strict des dépenses, permettent de maintenir l'épargne brute et l'épargne nette à un niveau important et de conserver des marges de manœuvre et une autonomie de décision que beaucoup de communes ou de collectivités voient disparaître.

Depuis 2010, afin d'optimiser la dépense publique, un mécanisme d'enveloppes budgétaires en investissement a été retenu pour entretenir, conserver et optimiser le patrimoine de la commune. Ce système permet une meilleure définition des besoins et une adaptation continue des opérations, en privilégiant l'intérêt transversal des projets.

Le budget maintenance 2020 a été fixé à 460 000 € sur la base habituelle retenue. Les 230 000 € de crédits non engagés en 2019 viendront abonder l'enveloppe pour la porter à 690 000 €.

Il est donc proposé, compte tenu des réinscriptions de crédits, la répartition suivante des crédits au sein des 4 opérations :

- les services publics communaux : 135 000 € ;
- les activités associatives et scolaires : 75 000 € ;
- les espaces publics de compétence communale et sportifs de plein air : 210 000 € ;
- les bâtiments communaux : 270 000 €.

Dans le cadre de cette enveloppe budgétaire, il est programmé pour 2020, le maintien des enveloppes d'acquisition d'équipements, facilitant le fonctionnement de services, des écoles et des activités associatives, la poursuite de la mise en place des contrôles d'accès et des nouvelles alarmes sur les bâtiments communaux, la poursuite de l'équipement en défibrillateurs des principaux sites publics, la poursuite de la politique d'optimisation et de maintien en état des locaux (cette année Triptik et Chrysalide notamment), la poursuite de la rénovation des aires de jeux (remplacement de la structure espace nature de Joval), des espaces plantés et des chemins piétons, le maintien des enveloppes de renouvellement de mobilier urbain et le renforcement des implantations de bornes vélos

Les gros projets d'investissement, hors maintenance et optimisation, s'inscrivent pour 2020 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement présenté plus haut.

La zone de loisirs de Joval sera principalement concernée par la réalisation de l'aire de jeux et du Théâtre de verdure conformément au projet adopté en décembre 2019.

Pour Joval création, le lancement de la consultation du Maître d'œuvre est prévu début 2020. Cet équipement étant autofinancé, il est prévu de poursuivre la politique de lissage des inscriptions de crédits de paiement afin de répartir l'impact du projet sur plusieurs exercices budgétaires. En 2020, il est prévu 1 000 000 € dont 500 000 € déjà inscrits sur 2019.

Concernant les grands équipements sportifs, la consultation des associations sur le projet de nouvelles salles de Gym, danses et activités corporelles a démarré en septembre 2019. La consultation du maître d'œuvre doit avoir lieu au cours du 1er semestre 2020. Cet équipement étant également autofinancé, il est prévu de poursuivre la politique de lissage des inscriptions de crédits de paiement afin de répartir l'impact du projet sur plusieurs exercices budgétaires. En 2020, il est prévu 500 000 € dont 200 000 € déjà inscrits sur 2019.

L'opération de réalisation d'un city stade et de 2 tennis extérieurs a été créée en 2019. Le city stade est réalisé et les travaux de finition de revêtement sont en RAR. Le club de tennis, en concertation avec la commune, poursuit sa réflexion sur le type de surface souhaité. Les crédits non consommés en 2019 sont reconduits en 2020.

Pour l'étude sur les bassins de kayak, il est proposé de compléter le crédit disponible de 70 000 € par une nouvelle inscription de 130 000 € qui permettra de faire face à la poursuite du projet si elle est actée.

Concernant le restaurant d'enfants municipal, les grandes orientations de l'étude ont été présentées en CCL en 2019. Elle a permis de faire apparaître la complexité de la problématique et de la programmation. Il est proposé d'inscrire un crédit de 200 000 € en 2020 dont 195 000 euros de reconduction. L'objectif est de lancer rapidement en 2020 une étude de Maîtrise d'œuvre avec diagnostic sur le bâtiment existant afin d'obtenir un projet global qui pourra être éventuellement réalisé en plusieurs phases.

Par ailleurs, pour l'école élémentaire du Chevré, le lancement de la consultation de la Maîtrise d'œuvre comportant un diagnostic et des phases d'investigation a été lancé tout début 2020. Un crédit de 200 000 € est prévu en 2020 dont 75 000 de crédits 2019 non utilisés.

Une première inscription de 130 000 € est prévue pour le lancement du projet de rénovation thermique et structurelle de l'école du Chat perché. La consultation de la maîtrise d'œuvre avec diagnostic pourrait intervenir en fin d'année.

Conformément aux demandes formulées par les jeunes pratiquants, une première inscription de 30 000 € est prévue pour le lancement du projet de rénovation de restructuration du skate Park. Ce montant pourra éventuellement être abondé en DM en fonction de l'avancée du projet.

Enfin, les crédits disponibles sur le projet numérique ville sont abondés de 30 000 € en 2020 pour faire face au renouvellement des serveurs et des process de sauvegarde

L'ajustement budgétaire se fera sur la réserve pour nouveaux projets. Ce crédit permettra d'abonder les opérations en cours en cas de nécessités ou, plus probablement, d'être affecté aux nouveaux projets qui seront lancés dans le prochain mandat. Le crédit de 300 000 € non utilisée en 2019 pourrait avoisiner 800 000 € en 2020.

Ainsi, le montant de l'enveloppe 2020 réservée aux gros projets devrait se situer aux environs de 3 726 000 euros.

D'autre part, la reconstruction de la ville sur la ville résulte d'une double nécessité : limiter l'étalement urbain et préserver le dynamisme du centre-ville par l'apport de nouveaux habitants et de nouveaux commerces.

En 2020, il est donc proposé de réaffecter à l'opération « acquisitions foncières », les crédits 2019 disponibles et le produit de la cession des charges foncières du secteur Lande de 670 000 € validée par délibération du conseil municipal n° 2019.5.06 du 7 octobre 2019. C'est donc une enveloppe acquisition foncière d'un montant de 1 000 000 € qui est reconstituée pour faire face aux opportunités non prévisibles et/ou anticiper les grosses acquisitions du PAF de 2021 et 2022 conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Le budget d'investissement s'équilibrerait, avec les restes à réaliser et les opérations financières aux environs de 6 900 000 € sans inscription de nouveaux emprunts.

III.5. La situation prévisionnelle en fin d'exercice 2020

Au vu des divers éléments présentés et sous réserve des données non encore transmises par les services de l'Etat et des évolutions susceptibles d'intervenir dans l'année, en fin d'exercice 2020, hors affectation directe des excédents 2019 à l'investissement et hors opérations de clôture de budgets annexes :

- la dette sera de 270 877 euros contre 297 821 euros en fin 2019 (pas d'emprunt nouveau inscrit au BP 2020),
- l'épargne brute est évaluée à environ 1 765 000 euros,
- l'épargne nette est évaluée à environ 1 665 000 euros.